

Suite et fin : suppression des épreuves communes au bac



Article rédigé par *Le Figaro étudiant*, le 29 juin 2021

Source [Le Figaro étudiant] Le ministre de l'Éducation nationale propose de maintenir l'équilibre entre contrôle continu et contrôle général, mais de supprimer l'évaluation cumulative qui permettait de garder la meilleure des notes.

Jean-Michel Blanquer a présenté lundi aux organisations syndicales des ajustements à sa réforme du baccalauréat visant à renforcer le contrôle continu et abandonner les épreuves communes dès la rentrée prochaine, a-t-on appris lundi auprès du ministère de l'Éducation nationale.

Sans toucher aux épreuves terminales (60 %) et au contrôle continu (40 %) de la nouvelle formule du bac, le but de ces ajustements proposés par le ministère est de *«consolider le baccalauréat dans sa formule actuelle, en passant d'une logique d'évaluation commune (au sein des 40 %) à une logique de contrôle continu plein et entier»*.

Ces propositions seront étudiées par les organisations syndicales dans le cadre d'un Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 8 juillet. *«On ne touche pas aux 60 % avec toujours le grand oral qui est extrêmement important, la philosophie, les épreuves anticipées de français dans les mêmes configurations et également le rôle important des spécialités (32%) comme aujourd'hui, avec des épreuves terminales qui représentent le coeur de la compétence de l'élève par rapport à sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur»*, explique le ministère.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)